

**Zeitschrift:** Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge  
**Herausgeber:** Comité International de la Croix-Rouge  
**Band:** - (1964)

**Rubrik:** Relations avec les institutions internationales

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## **Gestion de fonds**

En 1964, la Commission paritaire chargée de distribuer les revenus du Fonds de l'impératrice Shôken (commission qui comprend des représentants du CICR, de la Ligue et de la Croix-Rouge japonaise), a alloué une somme de Fr. 10.000 à la Croix-Rouge de Sierra-Leone, pour l'achat d'un véhicule « Landrover ».

En 1964, la Commission spéciale du CICR pour le Fonds Augusta, chargée de distribuer, tous les quatre ans, les revenus du Fonds, a réparti une somme de Fr. 13.000 de la manière suivante : Fr. 2000 à la Croix-Rouge de Birmanie pour sa banque de sang ; Fr. 1500 à la Croix-Rouge de Norvège pour son service social des prisons ; Fr. 4000 à la Croix-Rouge du Pakistan pour l'achat d'un réfrigérateur pour sa banque de sang ; Fr. 2000 à la Croix-Rouge thaïlandaise pour l'achat de matériel d'instruction en faveur de son Ecole d'infirmières ; Fr. 2000 à la Croix-Rouge togolaise pour sa garderie d'enfants ; Fr. 1500 à la Croix-Rouge uruguayenne pour ses équipes de secours.

## **RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS INTERNATIONALES**

Comme les précédentes années, le CICR a entretenu des relations suivies avec les Nations Unies et avec leurs institutions spécialisées, particulièrement avec celles qui exercent une activité humanitaire, comme le Haut-Commissariat pour les réfugiés et l'Organisation mondiale de la Santé. Il eut avec elles de fréquents contacts personnels et échanges d'informations.

Le CICR s'est fait représenter par des observateurs à différentes réunions de l'OMS à Genève. En outre, M. Boissier, président, a assisté à la séance inaugurale de la 17<sup>e</sup> Assemblée mondiale de la Santé, le 3 mars 1964.

Avec d'autres institutions, gouvernementales ou non, qui ne dépendent pas des Nations Unies, le CICR a entretenu des relations suivies. Il a délégué des observateurs à deux réunions du Comité intergouvernemental pour les migrations européennes (CIME), en mai et en novembre à Genève.

Le CICR a continué à donner l'hospitalité au secrétariat du Conseil international des Agences bénévoles, qui groupe un grand nombre d'institutions humanitaires non gouvernementales. Deux de ses représentants ont participé en qualité d'observateurs à la réunion, en mars, de la sous-commission créée par ce Conseil pour étudier le problème des réfugiés tibétains.

## INFORMATION ET PUBLICATIONS

En poursuivant son activité destinée à mieux faire connaître dans le monde les principes, le rôle et l'œuvre du CICR, le Service de presse et d'information s'est efforcé de rendre ses méthodes de travail plus efficaces et de les adapter aux exigences souvent changeantes de la presse, de la radio et de la télévision. Il a cherché de même à fournir aux Sociétés nationales une information plus complète sur l'organe fondateur de la Croix-Rouge et sur ses tâches actuelles. Pour cela, il a diffusé une abondante documentation écrite et illustrée, de même que des films et des séries de diapositives.

### **Relations avec la presse**

Les relations du CICR avec la presse suisse et étrangère ont été particulièrement abondantes en 1964, ses actions dans diverses régions du monde ayant suscité un vif intérêt dans l'opinion publique en Suisse et à l'étranger. De nombreux journaux, revues de Croix-Rouge et autres périodiques ont fréquemment reproduit des nouvelles émanant du bulletin d'information « L'actualité de la Croix-Rouge », dont le CICR a publié seize numéros en quatre versions (français, anglais, espagnol et allemand).

Le Service d'information a également diffusé des communiqués de presse (dix-sept en 1964), ainsi que de nombreuses nouvelles susceptibles d'intéresser spécialement tels journaux ou agences. En outre, il a répondu à une grande quantité de questions orales et écrites que lui avaient posées des rédacteurs ou correspondants de presse.